



Section de Corse du Sud

Spécial questions/réponses : **Toutes les raisons d'exiger le retrait du plan gouvernemental sur les retraites !**

Que contient le projet de loi gouvernemental sur les retraites ? (entre parenthèses, ce qui « change » après les amendements du 8 septembre 2010)

Il prévoit :

- le report de l'âge légal de départ en retraite **de 60 ans à 62 ans**. Impossible de partir en retraite avant 62 ans : il s'agit d'une régression sociale inacceptable d'autant qu'en 2018 un nouveau report est envisagé car désormais la moitié de tout gain d'espérance de vie devra être consacré au travail ;
- **l'allongement de la durée** de cotisation à **41,5** annuités en 2020 pour une pension à taux plein contre 40,5 annuités aujourd'hui ;
- le report en parallèle à **67 ans** de l'âge d'annulation de la décote (contre 65 ans aujourd'hui) : deux ans de travail en plus avant d'échapper à la redoutable décote instituée par M.FILLON en 2003, instituant une véritable double peine (jusqu'à -25% de pension). Les carrières incomplètes, dont sont victimes les salariés précarisés et plus particulièrement les femmes seront lourdement pénalisées ;
- un dispositif concernant la pénibilité qui ne maintient la retraite à 60 ans que pour les cas d'incapacité physique supérieure ou égale à 20% (10 000 personnes susceptibles d'être concernées). Sinon la situation sera appréciée individuellement sur avis médical, à l'opposé de tout droit collectif. Ce serait l'arbitraire généralisé **(10% et saisie d'une « commission » qui donnera ou non son accord : tout au plus 30 000 personnes concernées)**.

• Et pour les fonctionnaires ?

- **l'augmentation du taux de la retenue** pour pension de 7,85% à 10,55%, étalée sur 10 ans, soit une perte de salaire programmée d'environ 3%, qui s'ajoute à la perte de pouvoir d'achat de 9% depuis 2000 et au blocage annoncé de la valeur du point d'indice pour les prochaines années (jusqu'en 2013). C'est la première fois depuis 1935 (ministère Laval) que le gouvernement décide la baisse de la rémunération des fonctionnaires.
- la fin du dispositif de **départ anticipé** pour les parents qui auront **3 enfants** et 15 ans de service, après le 1^{er} janvier 2012. 15000 femmes (une nouvelle retraitée sur cinq) ont utilisé ce droit en 2008 **(celles qui prendraient la retraite d'ici à 2015 pourraient encore bénéficier de ce droit)**.

- le **minimum garanti** dans la fonction publique ne serait versé qu'aux personnes ayant tous leurs trimestres ou atteignant 67 ans (contre 60 ans auparavant). Cette décision frappe durement les pensions les plus faibles, à coups de centaines d'euros en moins par mois.

Le projet gouvernemental constitue un recul social sans précédent, une véritable agression contre les salariés. Inacceptable, inamendable, il doit être retiré.

C'est le préalable à l'ouverture de véritables négociations pour la satisfaction des revendications.

• Mais le gouvernement n'affirme-t-il pas que sa réforme est juste ?

Selon les propres chiffres du gouvernement, les recettes nouvelles en provenance des revenus les plus élevés et des entreprises représenteraient **4,4** milliards, les mesures pesant sur les salariés plus de **22** milliards. Justice ? De qui se moque-t-on ?

• Mais le gouvernement invoque « l'augmentation de l'espérance de vie ». Elle est bien réelle ?

Oui, justement elle a augmenté grâce en particulier à la Sécurité sociale qui a permis de financer les progrès médicaux. Et grâce aussi à la possibilité de partir à la retraite dès 60 ans. Mais l'espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) a évolué moins vite (**63 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes**, sources : INSEE).

Nul doute que si l'âge effectif de départ en retraite était repoussé, alors la courbe s'inverserait et l'espérance de vie dans tous ses aspects régresserait sous le coup de la dégradation des conditions de

vie dans les dernières années de l'existence. **Au nom de quoi faudrait-il accepter un recul de civilisation ?**

- **Il invoque également un « déséquilibre démographique » entre actifs et retraités... c'est vrai ?**

Que le nombre de retraités aille en augmentant, c'est incontestable. Mais déjà en 1990, il y avait une part beaucoup plus grande de retraités qu'en 1945. Depuis 40 ans, la part des retraites dans le PIB est passée de 5,4% en 1960 à 12,6% en 2000. Est-ce pour autant que le système de la répartition a volé en éclats ? Non, parce que la richesse produite a augmenté et que le rapport de forces entre les classes sociales a permis qu'une fraction accrue de ces richesses aille aux retraités

En fait, le problème n'est pas qu'il y a moins de richesses produites. Depuis 15 ans le Produit Intérieur brut a augmenté de 35%.

Le problème est que les patrons et les gouvernements à leurs ordres ne paient pas ce qu'ils nous doivent depuis 1991 (premières exonérations et début de la fiscalisation des ressources à la place, par la création de la CSG de Michel Rocard au taux de 2,4% pour commencer... le début de la fin !). **En effet rappelons que la retraite est une des 4 branches de la Sécurité Sociale fondée en 1945 sur la base de notre salaire différé et socialisé. Quant aux fonctionnaires, leurs pensions sont inscrites dans le grand livre de la dette publique depuis 1817, faisant partie intégrante de leur statut.**

Depuis 1980, la part patronale des cotisations sociales a baissé de 4 points (passant de 34% à 30%) soit 17 milliards annuel de manque à gagner pour la sécurité sociale. Que la cotisation patronale soient relevée dans cette proportion et il n'y a plus de déficit dans les caisses de retraite du privé. Rappelons aussi que les stocks options, l'intéressement, la participation échappent aux cotisations sociales alors que ces revenus sont des formes salariales de rémunérations.

Entre 1981 et les années 2000, la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé de 10 points, la part du capital a augmenté d'autant, alimentant les marchés financiers et la spéculation. 100 milliards par an volés au monde du travail.

- **Le gouvernement prétend préserver le niveau des pensions, qu'en est-il ?**

Aujourd'hui avec les dispositions Fillon de 2003 (41 années de cotisations en 2012) **des collègues commençant à travailler à 25, 26, 27 ans devraient partir à 66, 67, 68 ans pour une retraite à taux plein.** Or le taux d'activité chez les salariés après 62-63 ans est extrêmement faible. Que cherche véritablement le gouvernement ? Il veut que les salariés lâchent prise avant l'âge d'obtention de la retraite à taux plein.

De cette façon, avec la décote et les trimestres manquants, les collègues seront amenés à partir en masse avec 20 à 30% de retraite en moins. Le COR (conseil d'orientation des retraites) lui-même a établi que du fait des réformes successives le niveau des pensions chuterait de 25% dans les prochaines décennies **Avec les mesures annoncées, la baisse du niveau des pensions s'aggraverait encore plus et ceux qui le peuvent alimenteront donc à contrecœur la spéculation (Axa...) en constituant des formes de fonds de pension : voilà l'enjeu !**

- **Le gouvernement n'explique-t-il pas que tous les pays européens ont déjà fait de même ?**

Le projet Woerth-Sarkozy est le plus dur d'Europe ; à titre d'exemple pour une retraite à taux plein, la durée de cotisation est de 30 ans en Grande-Bretagne, 35 ans en Allemagne, en Italie, en Belgique et en Espagne, 37 ans en Autriche et 40 ans en Suède alors que le gouvernement veut imposer 41,5 ans en France. L'Allemagne n'atteindrait les 67 ans qu'en 2029 contre 2023 en France.

En réalité Sarkozy est engagé dans une véritable compétition pour obtenir les faveurs des marchés financiers et agences de notation. Son plan s'inscrit dans le vaste plan d'économie de 100 milliards d'euros d'ici à 2013 conformément aux exigences de l'Union européenne, du FMI et des marchés... marchés qui ont eux-mêmes englouti dans la spéculation des centaines de milliards d'euros avant de quémander l'argent public puis de menacer de représailles les États qui ne se soumettraient pas (agences de notation). **Il s'agit donc bien d'une guerre menée par le capital contre le travail.**

- **En quoi les jeunes sont-ils concernés ?**

D'abord **comme tous les salariés** ils doivent conserver le droit à la retraite ; repousser sans cesse l'âge légal, augmenter la durée de cotisation, c'est leur offrir comme seul avenir la perspective de devoir travailler jusqu'à la fin de leurs jours.

En outre la jeunesse subit aujourd'hui un taux de chômage de l'ordre de 25%. Les différentes mesures de recul de l'âge de départ en retraite conduiraient d'ici 2016 à ce **qu'un million d'emplois ne soient plus disponibles** pour les jeunes arrivant sur le marché du travail, auxquels s'ajouteraient **les 300 000 emplois supprimés dans la fonction publique entre 2007 et 2013**. Moins d'emplois, aucune perspective de véritable retraite, cette contre-réforme frappera la jeunesse, nos enfants, de plein fouet.

- **Mais y a-t-il les moyens de faire autrement ?**

Les moyens existent : des centaines de milliards d'euros ont été mobilisés en quelques jours à la demande des spéculateurs et des banquiers. **Chaque année, ce sont des dizaines de milliards qui font défaut aux caisses de retraite au titre des baisses de cotisations patronales, des exonérations de charges, des conséquences des licenciements massifs et du bas niveau des salaires.**

De même **dans le budget de l'Etat**, ce sont **des dizaines de milliards de cadeaux fiscaux** qui mettent en péril le financement des retraites, des rémunérations de fonctionnaires, de l'emploi et des services publics. **Un exemple : la prise en charge par l'Etat des exonérations de charges sociales consenties au bénéfice des entreprises représente un coût pour le budget de l'état de 33 milliards d'euros chaque année ! Et c'est donc par notre impôt que l'on paie notre propre salaire ! (différé et socialisé).**

Et pourtant de l'argent il y en a : **212 milliards d'euros de bénéfices** pour les entreprises françaises du CAC 40 entre 2007 et 2009. Pour ces sociétés, le taux réel d'imposition **est inférieur à 10%, soit bien moins que le taux de l'impôt subi par un salarié !** 36 milliards de dividendes distribués aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en 2009, actionnaires qui ne produisent rien et qui sont des parasites dans le système de production car ils poussent à sa destruction. **Entre 2004 et 2007, les 0,01% les plus fortunés ont gagné 40% de plus ; les milliardaires prospèrent également grâce au bouclier fiscal.**

- **Il y a les retraites mais aussi les suppressions d'emplois, les conditions de travail qui se dégradent sans cesse dans nos services, les salaires, la protection sociale, comment faire ?**

Sans aucun doute le gouvernement attaque sur tous les fronts et a dans ses cartons des projets de recul sociaux tous azimuts. **Justement, faire reculer le gouvernement sur le projet de loi sur les retraites, c'est porter un coup d'arrêt décisif à l'ensemble des projets qui visent à livrer les salariés et les acquis de 1945 aux spéculateurs et aux banquiers.**

Ne nous laissons pas désespérer, nous pouvons gagner, et pour cela nous exigeons

- **Maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans !**
- **Non à l'allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 !**
- **Arrêt de toutes exonérations de cotisations patronales et retour au taux de 34% : qu'ils paient ce qu'ils nous doivent !**
- **Défense et amélioration du code des pensions, maintien du calcul sur les 6 derniers mois, des avantages familiaux, du minimum fonction publique, suppression de la décote !**
- **ABROGATION DES LOIS BALLADUR ET FILLON DE 1993 ET 2003 !**
- **RETRAIT DU PROJET GOUVERNEMENTAL SUR LES RETRAITES !**

TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION
JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010